

Un mécanisme pour comptabiliser les effets de l'évitement de la conversion des forêts, sur le carbone

Plusieurs pays ont proposé que les pays en développement qui prennent des mesures pour conserver leurs forêts (voir article précédent) soient indemnisés de leurs efforts au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Tout mécanisme de comptabilisation des effets de l'évitement de la conversion des forêts sur le carbone doit refléter la quantité de carbone qui resterait emmagasinée dans la forêt si elle n'était pas convertie à d'autres usages. Il convient donc de revoir la définition des forêts de la CCNUCC, qui ne contient actuellement aucune différenciation suivant les niveaux des stocks de carbone, afin de pouvoir comptabiliser les variations des stocks de carbone forestier, notamment imputables à la dégradation des forêts. Le mécanisme doit aussi inclure des critères et des seuils mesurables et doit pouvoir être appliqué dans toutes les situations.

À la onzième Conférence des Parties (COP-11) de la CCNUCC, tenue à Montréal (Canada) en décembre 2005, le Centre commun de recherche de la Commission de l'Union européenne (CCR) a présenté une proposition sur la comptabilisation de l'évitement de la conversion des forêts. Cette proposition divise la catégorie de l'utilisation des terres en deux sous-catégories (forêts intactes et forêts non intactes) et identifie trois types potentiels de conversion des forêts:

- d'une forêt intacte à une autre utilisation des terres;
- d'une forêt non intacte à une autre utilisation des terres;
- d'une forêt intacte à une forêt non intacte.

La conversion des forêts évitée s'entend de la réduction des taux de conversion en des-

sous d'un seuil, qui doit être défini pour chaque changement potentiel aux niveaux international et national. La superficie forestière et ses variations seraient les principales données d'entrée sur lesquelles reposerait le système de comptabilisation du carbone proposé, mais des données supplémentaires sur les stocks de biomasse et de carbone et leurs variations dans des types de forêts spécifiques seraient nécessaires, pour plus de précision.

Les forêts intactes peuvent être délimitées par l'imagerie satellite et les détecteurs satellisés actuels permettent de mesurer les taux de conversion des forêts à l'échelle nationale et mondiale, si bien que le système proposé peut être mis en œuvre.

Le texte intégral de la proposition est disponible en ligne à l'adresse suivante:

www-gem.jrc.it/tem/EU_development_policy/activities/kyoto_support.htm

Pour plus d'informations, prière de contacter:

Frédéric Achard
Institute for Environment and Sustainability
Joint Research Centre of the European
Commission
CCR / TP 440
I-21020 Ispra (VA), Italie
Courriel: frederic.achard@jrc.it

Types de variations des stocks de carbone forestier pris en considération dans la proposition du CCR

